

**Autoroutes du Sud de la France  
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET  
Directrice des Ressources Humaines  
74, allée de Beauport – CS 90304  
84278 Vedène Cedex**

Langon, le 8 juin 2017

Madame,

Objet : prime péage

Suite à l'évolution de l'organisation de la Télé-opération au niveau ASF, la prime péage actuellement versée aux salariés concernés n'est plus en cohérence avec leur périmètre d'intervention. Celle-ci dépend en effet de leur gare d'affectation d'origine, si bien qu'au sein d'une même salle de Télé-opération, les différences sont notables alors que les salariés opèrent pourtant sur un périmètre strictement identique.

Sans évidemment impacter défavorablement les salariés bénéficiant à ce jour des primes les plus élevées, il nous faut néanmoins repenser ce mode de calcul datant d'une époque depuis longtemps révolue, celle de la perception du péage en cabine.

Aussi, comme évoqué dans notre courrier revendicatif relatif à la NAO du 9 février 2017, la CFDT souhaite profiter de la négociation sur l'agenda social du 20 juin prochain pour aborder ce dossier après les élections professionnelles de novembre.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY

Délégué syndical central

Copie : Claire CASEBASSE-SERRIGNY - Responsable Développement Social  
Pascal ROBY - DSCA CFDT